

PROCÈS-VERBAL

De la deuxième Assemblée Générale de la Communauté Albanaise de Genève du dimanche 6 avril 2014

Présents, membres de la Comité : Ali Mehmeti, Avdyl Gërvalla, Arif Ejupi, Fadil Avdija, Nebi Hyseni, Nexhmedin Ilazi, Nexhat Xhymshiti, Afërdita Krasniqi, Lutfi Rexha, Lah Jashari, Nasuf Nuhiu, Endri Veshi et Agim Sherifi.

Excuses, membres de la Comité : Ajet Hyseni, secrétaire.

Absents, membres de la Comité : Erenik Yzeiraj et Ardian Reka

Egalement 60 autres personnes sont présentes, membres de la communauté albanaise à Genève.

Le président de la Communauté Albanaise de Genève (CAG) M. Mehmet Ali a ouvert la réunion en saluant les participants et en proposant ordre du jour, qui leurs a été envoyé trois semaines avant la réunion par e-mails :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la première assemblée (fondatrice) ;
2. Présentation de la relation de travail durant la période comprise entre les deux assemblées et de l'approbation ou du rejet de celle-ci ;
3. Présentation du rapport financier et son approbation ou bien son rejet ;
4. Présentation du rapport des vérifications des comptes et son approbation ou son rejet ;
5. Election des vérificateurs des comptes pour l'année 2014 ;
6. Déterminer les associations qui ont le droit de déléguer un membre au Comité de CAG ;
7. Admission des nouveaux membres au sein du Comité du CAG et
8. Différents :
 - a) Discussion à propos du soutien apporté à l'unique candidat albanais pour le Grand Conseil à Genève et les différentes suggestions (propositions) relatif à ce thème,
 - b) Discussion à propos de la position et la participation de CAG lors du référendum du 24 Novembre 2014 et les différentes suggestions (propositions) relatif à ce thème,
 - c) Le débat concernant la publication des noms des membres CAG dans notre site Web.

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité et le premier point a pu être abordé.

1. Approbation du procès-verbal de la première Assemblée Générale (fondatrice)

Le procès-verbal de l'Assemblée fondatrice a été envoyé à tous les membres de la CAG, ceux-ci ont également eu la possibilité de le lire plus tôt. Pareillement, il était disponible sous forme rédigée à l'entrée de la salle, où avait lieu l'Assemblée.

Il n'y avait pas d'objection, le PV a été ainsi approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du rapport d'activités

Le président, M. Mehmeti Ali, a présenté le rapport d'activités qui englobe la période entre les deux assemblées. Le rapport a été présenté sur l'écran de projection. Il a été envoyé par e-mails aux membres de la communauté, ils ont ainsi eu la possibilité de le lire plus tôt. Il était aussi disponible sous forme rédigé à l'entrée, où se déroulait l'Assemblée.

Les personnes présentes n'ont pas eu de commentaire à faire. Le rapport d'activités a été approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du rapport financier

Le trésorier, M. Nexhmedin Ilazi, a présenté les comptes de l'association. Le rapport financier, allant de la période de la création de l'association jusqu'au 31 décembre 2013, a été envoyé par e-mails aux membres de la Communauté plus tôt afin qu'ils puissent le consulter. Il était de même disponible sous forme rédigée à l'entrée, où se déroulait l'Assemblée.

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité.

4. Présentation du rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes, nommés lors de la première Assemblée, Hamza Avdyl, Endri Veshi et Ilir Sahiti, ont présenté leur rapport et l'ont signé. Ils ont constaté que le rapport financier est conforme au statut et à droit de l'association. Ils recommandent à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes.

Les comptes de l'année 2013 sont approuvés à l'unanimité.

5. Election des vérificateurs des comptes pour 2014

Pour la vérification des comptes ont été proposé par le publique M. Përparim Arif et M. Ilir Sahiti. La proposition a été approuvée à l'unanimité.

6. Déterminer les associations qui ont le droit de déléguer un membre au Comité de CAG

L'association "Medvegja" et l'association "Smira" se sont ajoutées aux associations qui ont le droit de déléguer un membre au Comité de CAG (art. 22 de Statuts).

7. Admission des nouveaux membres au sein du Comité du CAG

Comme un membre du Comité, M. Ismet Kurteshi, a été élu à l'Assemblée municipale d'Onex, il a démissionné du Comité. Lors de l'Assemblée, on a demandé s'il y avait des personnes intéressées pour devenir membres du Comité. Il n'y a eu qu'une personne intéressée, M. Fadil Selmani, qui a été déléguée en même temps par l'association "Medvegja".

8. Différents

a) Discussion à propos du soutien apporté à l'unique candidat albanais pour le Grand Conseil à Genève et les différentes suggestions (propositions) relatif à ce thème.

Il y a eu une grande discussion autour de ce sujet. La plupart ont dit que nous devrions soutenir les candidats albanais des institutions municipales ainsi que celles cantonales. Dernièrement, l'erreur commise par le candidat à été qu'il n'ait pas organisé des rassemblements, et où il aurait pu présenter ses intentions, ainsi nous montrer de quelle façon il pense contribuer pour notre communauté. C'est peut-être une des raisons pour laquelle il n'a pas pu être élu au sein du parlement cantonal. En conclusion, à l'avenir auront lieu certainement des rassemblements de ce genre.

b) Discussion à propos de la position et la participation de CAG lors du référendum du 24 novembre 2014 et les différentes suggestions (propositions) relatif à ce thème.

- Ce point a suscité le plus de discussions, souvent diamétralement opposé : Certains pensent qu'il ne devrait pas y avoir de position dans tout référendum car il s'agit d'une affaire politique, et que nous faisons partie d'une association non politique ;
- D'autres pensent qu'il faut s'affirmer ainsi que toute autre association lorsque ses intérêts sont affectés, indépendamment comment les autres vont le considérer, comme acte politique ou non politique ;
- Certains affirment qu'il ne fallait pas se prononcer car le sujet sur lequel CAG s'est affirmé n'affectait pas particulièrement nos intérêts et de plus lorsqu'il s'agit de nous placer comme le parti UDC, qui a une haine envers les étrangers ;
- Quelques-uns soutiennent l'idée que la position du CAG est conforme au statut et au droit de l'association, donc il doit continuer à demeurer ainsi ;
- Beaucoup de personnes pensent que la non prononciation sur la question de limiter l'immigration et l'établissement de quotas pour les étrangers a été une erreur. Le référendum est passé avec 50,3% ; mais peut-être aurions-nous pu empêcher ces restrictions, qui causent un grand casse-tête pour la Suisse elle-même, grâce aux votes des albanais.

En conclusion : le droit de se prononcer reste dans le Statut, mais à l'avenir il faudra mieux analyser les problèmes en question avant que CAG prenne position.

c) Le débat concernant la publication des noms des membres CAG dans notre site Web

Il y a eu différentes opinions concernant l'inutilité de la publication des noms des membres CAG dans notre site Web. Après une discussion et une votation, la majorité a décidé que les noms restent sur le site.

Greffier, membre du comité
Fadil Avdija



Le président
Ali Mehmeti


